



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires  
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr  
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

---

**Secrétaire général  
Generalsekretär  
Secretary General**

**NOT-22001  
28.01.2022**

Original: FR

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF ET AUX  
ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

---

**Notification dépositaire**

Corrections aux chapitres CIV de la liste des lignes maritimes et de navigation  
intérieure de l'Allemagne  
Ligne « Sassnitz – Trelleborg »  
(Lettre circulaire 29)

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) vous notifie les informations suivantes :

Par courrier daté du 24 août 2020, le ministère fédéral allemand des transports et des infrastructures numériques avait prié le Secrétaire général de radier la ligne « Sassnitz – Trelleborg » de la liste des lignes maritimes et de navigation intérieure CIV conformément à l'article 24, § 3, de la COTIF.

En raison de la radiation de cette ligne les chapitres CIV Allemagne et Suède avaient été réédités (version applicable à compter 3 décembre 2020).

Le dépositaire en avait informé les États membres et membres associés et les Organisations régionales ayant adhéré à la COTIF par une lettre circulaire NOT-20025 du 3 septembre 2020.

Le Secrétariat vient de constater qu'il a omis de tenir compte de cette radiation dans les chapitres CIV de l'Allemagne dans les versions applicables à compter du 26 mars 2021 et du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Le Secrétariat prie les États membres, et plus particulièrement l'Allemagne, les membres associés et les Organisations régionales ayant adhéré à la COTIF, de bien vouloir l'excuser de cette erreur, à la fois manifeste et regrettable.

En conséquence, le Secrétaire général a effectué les corrections requises et édité une version corrigée, des versions applicables à compter du 26 mars 2021 et du 1<sup>er</sup> mai 2021, des chapitres de l'Allemagne de la liste des lignes maritimes et de navigation intérieure CIV.



(Wolfgang Küpper)  
Secrétaire général

**Annexes :**

- Chapitres CIV Allemagne publiés en 2021 corrigés

**Copie :**

Comité international des transports ferroviaires (CIT)  
Secrétariat général  
Weltpoststrasse 20  
3015 Berne